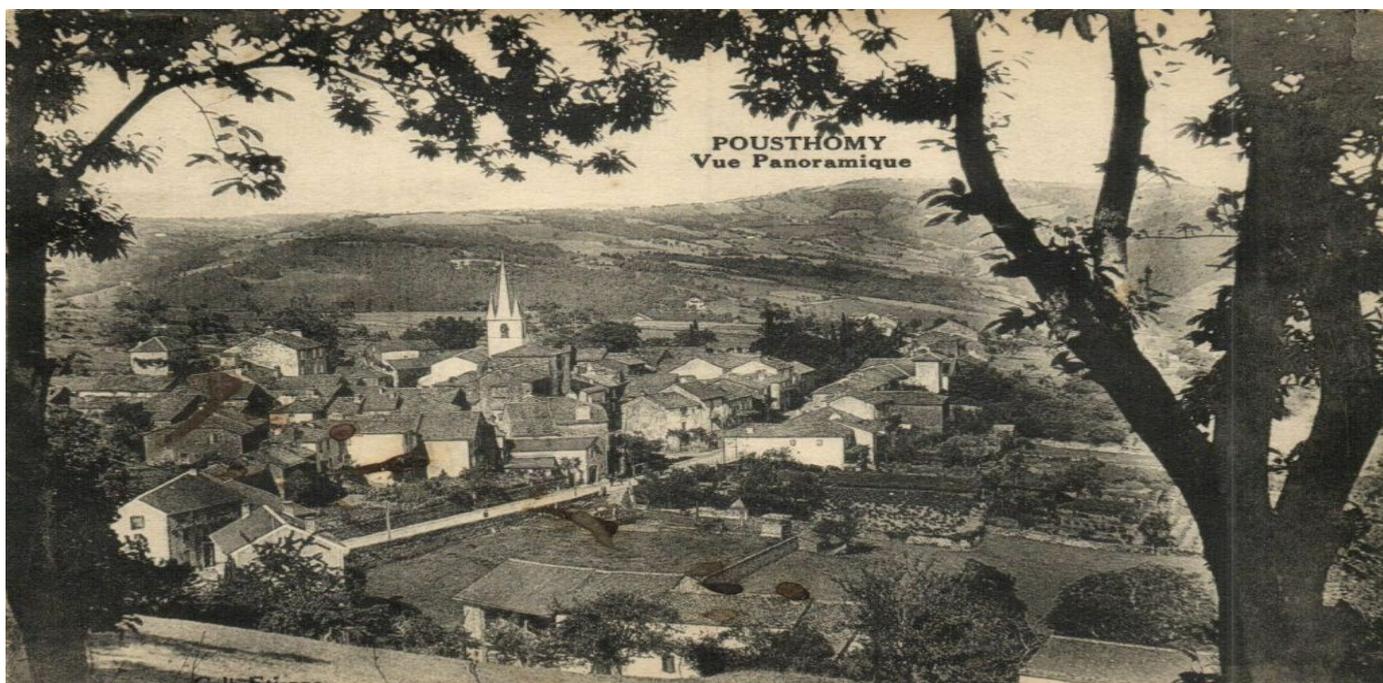


BULLETIN MUNICIPAL DE POUSTHOMY 2023



MAIRIE :

1 Place de la Mairie
12 380 POUSTHOMY

05 65 99 65 01
mairie.pousthomy@orange.fr

Ouverture du secrétariat au public :

• Le Mardi :
De 10h00 à 12h00
Et
de 14h00 à 16h00

Le vendredi :
de 14h00 à 16h00

MOT DU MAIRE

Chers habitants

Nous commençons l'année 2023 et c'est avec plaisir que je vous souhaite une très bonne et heureuse année 2023 et une bonne santé pour vous mêmes et vos proches et vos familles.

Durant l'année 2022 des travaux ont été effectués. Vous trouverez dans le bulletin les différentes réalisations.

De nombreuses manifestations organisées par les associations ont connu un très grand succès et ont permis les retrouvailles, la vie festive.

Je remercie les associations, les bénévoles qui œuvrent pour l'animation de notre commune.

Merci aux agents de la communauté de Communes Monts Rance et Rougier qui sont très réactifs à toutes nos demandes, à toutes nos sollicitations .

Merci à Sophie et Francine nos agents communaux pour leur travail.

Merci à mes collègues élus municipaux qui m'entourent dans ma mission de Maire.

Nous poursuivons notre action municipale toujours basée sur le bien vivre ensemble.

L'année 2023 sera très importante pour notre village avec la réalisation des travaux d'assainissement, projet qui va mobiliser nos capacités financières d'investissement .

Ayons une pensée pour toutes les populations de l'UKRAINE et des pays où la guerre continue à sévir.

J'ai une pensée affectueuse pour celles et ceux qui ont connu un décès parmi leurs familles, leurs proches.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants.

L'ensemble du Conseil Municipal et moi-même restons à votre service et à votre écoute.

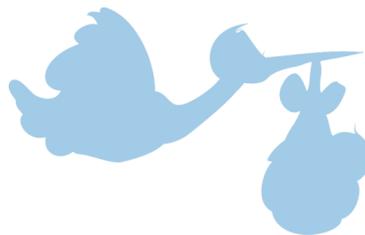
Prenez soin de vous.

Jacqueline Lavabre

ETAT CIVIL

NAISSANCE :

CANTALOUBE Julia : le 05.10.2022



DECES :

JAMME Lucienne ép.ALBERGE : le 10.02.2022

SERRES Agnès ép AMALRIC : le 02.04.2022

CRAYSSAC Jean : le 03.06.2022

CARAMEL Odette ép. COSTES : le 03.06.2022

FRANJAU Henri : le 05.06.2022

DELTOUR Micheline : le 26.08.2022

MARC Yvonne : le 15.10.2022

DELTOUR Jacques : le 22.10.2022

SERRES Jean-Louis : le 16.11.2022



BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

De nouvelles personnes sont venues s'installer sur la commune. Bienvenue à tous et bonne intégration parmi nous !



URBANISME

Au cours de l'année 2022, le nombre d'autorisations d'urbanisme déposées et délivrées a été de :

- | | |
|--|----------------|
| - Permis de construire : déposé : 1 | délivré : 1 |
| - Déclaration préalable : déposées : 10 | délivrées : 10 |
| - Certificat d'urbanisme a : déposés : 7 | délivrés : 7 |
| - Certificat d'urbanisme b : déposé 1 | délivré : 1 |

BUDGET 2022 (Réalisés)

Budget général

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	123 921.86 €	221 715.51 €
INVESTISSEMENT	197 195.84 €	81 729.13 €

Section de fonctionnement : les dépenses permettent d'assurer le fonctionnement courant de la commune (frais de personnel, frais d'électricité, fournitures d'entretien, de bureau, entretien de bâtiment communaux et de terrain, participation à la Communauté de communes, frais d'entretien d'éclairage public, honoraires, cotisations diverses, intérêts d'emprunt, assurances, indemnités élus, frais d'instruction des dossiers d'urbanisme, transports scolaires ... pour 123 921.86 €.

Il est à noter que dans l'année des dépenses exceptionnelles liées aux contentieux engagés au cours du mandat précédent ont été payées pour un montant de 7 232.00 € Malheureusement cela a des conséquences sur le budget. Nous aurions préféré investir cette somme pour les habitants de la commune.

Les recettes proviennent des dotations de l'état, des impôts et des locations des logements communaux pour un montant total de 221 715.51 €.

Section d'investissement, les dépenses concernent les programmes pour les gros travaux sur le bâti (travaux plafond salle des fêtes, travaux secrétariat de Mairie, ...), l'achat de gros matériel (matériel auberge, ...), pour un montant de 197 195.84 €. Les recettes acquises sont versées au fur et à mesure de l'avancement des travaux. A la clôture de l'exercice, toutes les subventions n'ont pas été encaissées, mais seront versées sur l'exercice 2023.

Budget eau et assainissement

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	756.66 €	5 135.57 €
INVESTISSEMENT	30 723.02 €	10 582.06 €

Les dépenses de fonctionnement concernent la redevance d'occupation du domaine public pour les réseaux, l'amortissement et la participation pour le recouvrement de l'assainissement (payé au SIAEP). Les recettes sont les reversements par le SIAEP de la redevance assainissement.

Pour l'investissement, les dépenses concernent les frais d'études géotechnique et la rémunération du maître d'œuvre et les frais d'appel d'offres pour le programme de réhabilitation des réseaux et la construction de la station d'épuration pour un montant de 30 723.02 €. La recette de 10 582.06 € concerne l'affectation du résultat de 2021.

Budget lotissement

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 800.00 €	0.00

La dépense correspond au bornage des 4 lots.

TRAVAUX REALISES EN 2022

EGLISE

Comme il a été annoncé dans notre précédent bulletin des travaux ont été effectués : remplacement du mouton qui est la monture de maintien de la cloche 4 réalisé en bois de chêne – repose de la cloche 4 dans sa niche pour plus de sécurité. L'entreprise BODET a réalisé ces travaux de restauration : coût 4 288,86€ TTC.

L'entreprise SERRES et l'entreprise SOLER interviendront au printemps 2023 pour les travaux sur la toiture et le clocher (remplacement des ardoises manquantes ou abimées, remplacement des arêtières en zinc, reprises des fixations des éléments, vérifications des noues, réalisation de purges d'enduits sur la façade sud du clocher, réfection des crépis intérieurs en mauvais état, et nettoyage des contreforts et reprise des joints au mortier). Le coût estimatif des travaux est de 38 873.70 € HT

Pour le financement de ce programme une aide du Conseil Départemental a été allouée d'un montant de 5 196 €.

Les fientes des pigeons provoquent d'importantes salissures dans le clocher, Les membres du Conseil Municipal ont effectué un nettoyage . Une bâche a été posée sur le plancher et du grillage a été installé aux « meurtrières » pour empêcher les pigeons de pénétrer dans le clocher.

Un arrêté pour l'organisation d'une battue a été pris .



SALLE DES FÊTES

La réfection du plafond avec le changement de la laine de verre et l'éclairage ont été refaits ainsi que le changement des éclairages des blocs de sécurité. Le coût de ces travaux s'élève à 20 986.51 € TTC et des aides ont été obtenues auprès de l'État pour 5 920.80 € et du Département pour 4 825.00 €.

Satisfaction de ces travaux qui permettent une économie en énergie.

La commission de sécurité a fait la visite de contrôle obligatoire de cet équipement et un avis favorable a été émis le 10 novembre 2022.

Les tarifs de location de la salle sont 95 € pour les résidents de la commune et 190 € pour les non-résidents.

Pour toute demande de location s'adresser à la Mairie ou à Bernard BOUSQUET.

Toiture : La production d'électricité des panneaux photovoltaïque a procuré une recette de 5 044.05 €

MOULIN A VENT



Dès qu'il pleuvait de l'eau pénétrait dans le moulin ; la réalisation d'une tranchée et la mise en place d'une évacuation ont été effectués pour solutionner ce problème, coût 889.20 €

Un grand merci à Anna pour le travail qu'elle effectue quotidiennement durant toute l'année (ouverture -fermeture -ménage,...)

ACQUISITION DE MATERIEL POUR L'AUBERGE

Du matériel a été acheté pour que le gestionnaire du restaurant puisse travailler dans de bonnes conditions : frigo, plancha, machine à glaçons, friteuse

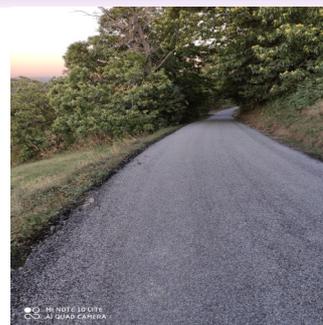
L'acquisition de ce matériel s'est élevé à 2 325.60 € TTC



TRAVAUX DE VOIRIE

Le chemin de la Borie de Reynes a été refait entièrement et également une partie du chemin de Jumels.

Les ouvriers de la Communauté de Commune ont réalisé ces travaux .
Merci pour ce travail effectué avec compétence par l'équipe de BELMONT.



S.I.L (Signalisation d'Information Locale)

Enfin ce programme a été réalisé .

La Signalétique d'Information Locale (SIL) est un programme initié par le Parc Naturel Régional des Grandes Causses pour promouvoir les activités existantes, signalétique installée sur le réseau routier. Des commerçants, des artisans, des communes se sont inscrits dans ce programme et ainsi la signalétique s'harmonise sur le territoire du Parc en respectant la réglementation de la publicité des enseignes.

Le coût pour la commune s'élève à 2 200.00 € TTC



BOITE A LIVRES

Une armoire a été transformée en une boîte à livres. Cet équipement est un moyen de diffuser la culture, service gratuit qui rend les livres accessibles en tout temps.

Chacun est libre d'apporter ou de prendre autant de livres qu'il ou qu'elle souhaite.

Cet équipement est situé à l'extérieur à l'entrée de la salle des fêtes.

Bonne lecture.

Mme Florence HOOGVELD a effectué les décorations sur l'armoire. Un grand merci pour ce travail.



GARAGE COMMUNAL

La construction de ce bâtiment est terminée . Les travaux d'électricité (éclairage intérieur pose de prises électriques) et de plomberie (point d'eau avec lavabo) vont être réalisés prochainement.

Une convention avec le comité des fêtes et une avec l'association Verger mémoire vont être signées avec la commune pour la mise à disposition de ce bâtiment à titre gratuit.



LIVRET « SON NOM EST POUSTHOMY

Afin de faire connaître notre commune , il avait été décidé de faire des fiches retraçant le patrimoine communal. Après avoir échangé avec Monsieur André PAGES Professeur domicilié à Pousthomy, il a été évoqué de confectionner un livret regroupant la description de l'ensemble du patrimoine.

C'est chose faite.

Ce document est le résultat de la volonté conjuguée du Conseil Municipal et de Monsieur PAGES André pour faire découvrir le patrimoine de notre commune et de donner envie à ceux qui ne connaissent pas encore Pousthomy de venir à sa rencontre.

Aurélié CONDOMINES photographe professionnelle a réalisé toutes les photos , images qui illustrent illuminent ce document.

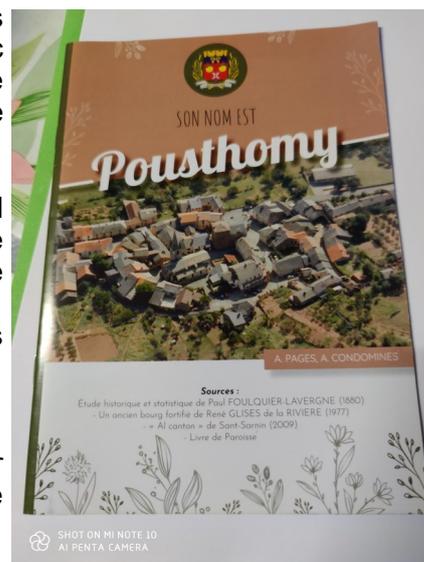
Ce livret nous raconte le patrimoine , les lieux à voir et à découvrir.

Beaucoup de travail , de recherches ont dû être effectués par Monsieur PAGES Auteur pour aboutir à toutes ces informations sur le patrimoine bâti.

Le conseil municipal et moi-même nous sommes satisfaits de ce travail. Ce livret sera un accompagnement pour les passionnés de notre belle région.

Monsieur PAGES André nous entraîne à la découverte du passé de notre commune et nous donne un éclairage sur notre village.

Merci à Monsieur PAGES André et à Madame Aurélié CONDOMINES .



INSTALLATION D'UN DEFIBRILLATEUR

La commune a mis en place un défibrillateur à destination du public et est installé à l'entrée de la salle des fêtes.

En partenariat avec les Sapeurs Pompiers la commune va organiser une formation gratuite pour tous. L'objectif de cette formation sera de connaître le fonctionnement et surtout de mettre les bons gestes en pratique (massage cardiaque).

La séance de formation aura lieu prochainement. Les personnes intéressées pour suivre cette formation sont invitées à s'inscrire auprès de la mairie ou de Mme le Maire au 06 31 66 45 30.

REGULARISATION DE CHEMINS

Le géomètre a effectué les relevés du chemin situé sous Pousthomy et le chemin de Peyralès qui a été créé il y a quelques années.

Les propriétaires concernés vont être contactés pour la signature du document et ensuite les actes notariés seront faits pour enfin régulariser cette situation qui date.

EVENEMENTS 2022

CEREMONIE 11 NOVEMBRE

La cérémonie commémorative de l'Armistice du 11 novembre 1918 a été faite le dimanche 13 novembre et de nombreux habitants étaient présents.

Cette cérémonie permet d'honorer notre devoir de mémoire et rendre hommage à tous les Morts pour la France . La paix n'est jamais acquise. Qui aurait pu imaginer il y a quelques années qu'aujourd'hui la guerre surgirait à nouveau sur le sol européen. Un conflit qui fait rage actuellement en UKRAINE. Espérons une paix prochaine pour tous ceux qui vivent au quotidien ces guerres , en UKRAINE ou ailleurs et n'oublions pas toutes les victimes innocentes de ces conflits.

Un vin d'honneur a clôturé cette manifestation.



AUBERGE DES ARCADES

Après le départ de Monsieur MACCHIONNE Laurent, il a été fait une annonce pour la recherche d'un nouveau gérant.

Monsieur BODILIS Lucas a été retenu pour la gérance du restaurant . Quelques mois plus tard, la collaboration entre Mr BODILIS et la commune a été rompue d'un commun accord.

Une nouvelle offre va être faite pour trouver un repreneur.

DECORATION DE NOEL ET COLIS GOURMAND A NOS AINES

Comme l'an passé la commune a installé des décorations sur la place face à l'Auberge et à l'entrée de la salle des fêtes. Ce sont les décors de l'Association Salmanoise qui scintillent , illuminent et au détour de rues, des particuliers ont également mis des guirlandes, motifs de Noël . Cela procure de la gaîté.

Colis de Noël

Un colis gourmand a été offert aux Personnes Agées de 80 ans et plus.



VELOS ELECTRIQUES

En partenariat avec le Parc Naturel Régional des Grands Causses la commune de POUSTHOMY a mis à disposition de ses habitants 4 vélos à assistance électrique dont 1 VTT.

Découverte de ce moyen de locomotion aux habitants de la Commune du 3 Juin au 20 juin 2022.

Quelques personnes ont emprunté gratuitement un vélo pendant quelques jours.

Opération à renouveler mais peut être durant l'été.



PROJETS 2022

MISE EN CONFORMITE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU BOURG :

Ce projet a bien avancé. L'appel d'offres a été réalisé.
Le coût des travaux lot 1 et lot 2, la rémunération du bureau d'études et les honoraires pour les relevés topo s'élève à 819 085.25 € HT

Une réunion d'information sera organisée pour présenter le projet d'assainissement aux habitants et riverains le vendredi 10 mars 2023 à 18h30. Il sera également évoqué lors de cette rencontre le calendrier, le planning, le coût des travaux, les modalités techniques et financières.

Dès le démarrage les riverains seront prévenus afin qu'ils puissent prendre les dispositions nécessaires pour ne pas être bloqué et un panneau sera installé à l'entrée pour donner les informations. Les travaux seront réalisés par l'entreprise GUIPAL pour les réseaux et l'entreprise SEVIGNE pour la construction de la station d'épuration.

Pour l'implantation de la station d'épuration les terrains ont été donnés à la commune par la société SARDANALE.

Mme le Maire et les membres du conseil municipal remercient très sincèrement le représentant de la Société pour cette cession gratuite.

Le financement de cet investissement est assuré par des aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Département et un emprunt sera contracté auprès du Crédit Agricole.

Il est de notre devoir d'effectuer ces travaux avant de faire l'aménagement du cœur de village, et de plus pour l'environnement, l'écologie il est indispensable d'être dans les normes pour préserver la biodiversité, et éviter des pollutions.

Cet investissement est important car les enjeux en terme de sécurité et de bonne gestion de la ressource en eau potable constituent un objectif fort pour la commune.

L'eau est source de vie, préservons la pour notre vie.

ECLAIRAGE PUBLIC

Il a été décidé de procéder à l'extinction de l'éclairage public. Il convient tout d'abord d'effectuer la rénovation de l'éclairage car beaucoup de lampes sont très énergivores.

Des aides sont allouées pour effectuer ces travaux. Le SIEDA accompagne la commune dans cette démarche et le Parc Naturel Régional pour le programme d'extinction.

PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Le 26 janvier 2023, le Conseil Communautaire a arrêté le projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

De mi février à mi mai consultation des Personnes Publiques Associées et Consultées. Mi juin à mi juillet : enquête publique

Mi août : rapport et conclusions du Commissaire Enquêteur

Septembre -Octobre : Approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal par le Conseil Communautaire.

Dernier trimestre 2023 : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal exécutoire.

LOTISSEMENT

Les quatre lots du lotissement du Moulin à Vent sont en vente au prix de 15€ le mètre carré. La vente des lots n'est soumise à aucun critère de sélection. Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître auprès de la mairie.

SITE INTERNET

Le site va être mis en ligne dès le premier trimestre 2023.
Le site sera accessible via le lien : www.pousthomy.fr

INFORMATIONS

EAU

De nombreuses mesures de restrictions sur l'usage de la ressource en eau ont été mises en place par arrêté de la Préfecture à cause de la sécheresse exceptionnelle qui a sévit durant cette année. Un manque d'eau en certains hameaux a été signalé par les résidents de ces écarts.

Par solidarité la commune a apporté de l'eau avec des cuves en accord avec le SIAEP des Rives du Tarn, eau prise aux bornes à incendie dans le village. La communauté de communes a effectué le transport. Il faut noter que des agriculteurs qui n'avaient plus d'eau ou suffisamment pour assurer le fonctionnement de leur exploitation et alimenter leur habitation ont assuré eux même le transport depuis le ruisseau ; ils n'ont rien demandé à la collectivité.

Pour cela il avait été mis en place une prise d'eau depuis le ruisseau avec l'installation d'une réserve pour faciliter le remplissage des cuves, point d'eau situé en bordure de la départementale 589 au lieu-dit Ternis. Initiative qui a permis aux agriculteurs dans le besoin d'eau d'alimenter leur réserve et a permis à certains non exploitants agricole de prendre de l'eau pour arroser leur potager !!

ASSAINISSEMENT AUTONOME

Depuis le 1^{er} janvier 2022 le syndicat Tarn Sorgues Dourdou et Rance n'assure plus le service de contrôle des assainissements autonomes. C'est le Parc Naturel Régional des Grands Causses qui effectue ces contrôles. Les coordonnées du technicien à contacter :

Monsieur PETRAUD Maxime technicien assainissement 05 65 61 43 50 /06 47 75 30 78

email : maxime.petraud@parc-grands-causses.fr

DEBROUSSAILLAGE — ECOBUAGE

Il est demandé aux propriétaires de parcelles couvertes d'une végétation dense et qui présentent un risque d'incendie surtout en période de sécheresse de débroussailler ces parcelles surtout si elles sont situées en zone d'habitation.

Pour rappel, tout écobuage est interdit pour un particulier, sous peine d'une amende s'élevant à 450 €.

QU'EST CE QU'UN DÉCHET VERT ?
Ce sont les feuilles mortes, les tiges de pelouses, les tiges de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage ou de débroussaillage, les déchets d'entretien ménager, etc.

POURQUOI CETTE INTERDICTION ?
Au-delà des éventuels troubles de voisinage (nuisances olfactives, fumées...) ou des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre des déchets verts émet de nombreux polluants toxiques pour l'homme et l'environnement et notamment des particules en suspension.

LA COMBUSTION À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS POLLUE D'AUTANT PLUS QUE LES VÉGÉTAUX SONT BRÛLÉS.

LA TOXICITÉ DES POLLUANTS ÉMIS EST AUGMENTÉE LORSQUE CES DÉCHETS VERTS SONT BRÛLÉS AVEC D'AUTRES DÉCHETS COMME LE PLASTIQUE OU LES BOIS BRÛLÉS.

APPREZ-VOUS !
Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit en vertu des dispositions de l'article R611 du règlement sanitaire départemental. Cette interdiction est opposable aux particuliers de 1^{er} novembre 2011.

À QUI S'ADRESSE CETTE INTERDICTION ?
Tout producteur de déchets verts est concerné : particuliers, entreprises, exploitants agricoles et forestiers, collectivités territoriales.

QUI FAIT RESPECTER L'INTERDICTION DU BRÛLAGE ?
Si des moyens spécifiques sont mis en place par les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) en période estivale (sensibilité au risque incendie), il incombe aux communes de faire respecter cette interdiction (pouvoir de police de maire).

EN CAS DE NON-RESPECT, UNE CONTRAVENTION DE 450€ PEUT ÊTRE APPLIQUÉE.
(Art. 171-13 du code rural)

QUELLES EXCEPTIONS À CETTE INTERDICTION ?
Des dérogations peuvent être accordées par le préfet de département dans certaines conditions, sur proposition de l'autorité sanitaire et après avis du Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques (CRERST) et en particulier :
- les brûlages agricoles pour raisons agronomiques ou sanitaires ;
- l'écobuage (principalement en zones de montagne ou accidentées) ;
- le brûlage dirigé (feux préventifs allumés par les pompiers ou forestiers) ;
- les brûlages dans le cadre de gestion forestière ;
- en cas d'obligation légale de débroussaillage liée au risque de feu de forêt. (art 171-14 du code rural)

Ces dérogations sont suspendues en cas d'épisode de pollution et relèvent à tout particulier vivant sur les zones couvertes par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

CHIENS ET CHATS

Un arrêté d'interdiction de divagation des chiens et des chats a été pris. Il est rappelé que les chiens doivent être obligatoirement tenus en laisse sur le domaine public.

Il est très désagréable de trouver des excréments dans les rues, dans les espaces publics, dans les aires de jeux pour enfants. Les propriétaires doivent respecter et ramasser.

Également, faire stériliser les chats pour éviter une reproduction non contrôlée serait souhaitable.

Ne laissez pas votre CHIEN vandaliser les rues



RECENSEMENT POPULATION

Les dernières données de l'INSEE sont pour la commune : 216 habitants au 1^{er} janvier 2023.

Le prochain recensement de la population sera effectué en 2024. La commune recherche d'ores et déjà des agents recenseurs pour effectuer cette campagne de collecte. Vous pouvez vous adresser à la mairie si vous êtes intéressé par le poste.

TRESORERIE RANCE ET ROUGIERS DE BELMONT / RANCE

Depuis le 1^{er} janvier 2022, nous sommes rattachés au Service de Gestion Comptable de Saint-Affrique, situé 5 boulevard Victor Hugo (05 65 49 29 91) et ses horaires d'ouvertures sont : lundi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 et vendredi de 8h30 à 12h.

Sur rendez vous mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h.

TRAVAUX ET CONSTRUCTION

Il est rappelé que tous travaux d'aménagements, de modification, d'agrandissement, de rénovation de votre maison, (changement de fenêtres, installation d'une véranda, construction d'un abri à jardin, ...) d'une grange ou autres doivent faire l'objet d'une demande préalable de travaux ou d'un permis de construire. Les imprimés sont à retirer au secrétariat de Mairie ou à télécharger sur service-public.fr

De même, un permis de démolir est obligatoire pour toute démolition même partielle d'un bâtiment.

Les dossiers sont instruits par Aveyron Ingénierie. Sans leur autorisation, les travaux sont interdits et sanctionnés par la loi.

PASSEPORT ET CARTE D'IDENTITE

Les démarches pour la création ou le renouvellement des passeports et cartes d'identité sont à effectuer auprès des mairies d'Alban, de Belmont / Rance, Saint Affrique ou Lacaune.

Ces démarches se font sur rendez-vous auprès des mairies concernées. Vous pouvez commencer à compléter votre dossier sur la site www.ants.fr - rubrique « Vos démarches » - passeport et carte nationale d'identité ou venir retirer un dossier en Mairie.

RECENSEMENT MILITAIRE

Dés l'âge de 16 ans, les jeunes filles et jeunes garçons de nationalité française, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile (délai de 3 mois) avec le livret de famille. Ces démarches sont obligatoires pour l'inscription aux examens et aux concours soumis au contrôle de l'autorité publique, ainsi que pour l'obtention du permis de conduire.

INTERCOMMUNALITE



L'augmentation des coûts des matériaux, matériels et énergies nous obligent à revoir quotidiennement nos pratiques. Les services de la Communauté se sont adaptés pour maintenir un niveau de performance équivalent aux années précédentes, avec pour objectif la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement. Cette approche devrait nous permettre de pérenniser notre action aux services de nos compétences et des Communes membres de notre EPCI.

La Communauté souhaite aussi soutenir ses agents qui font face aux augmentations des dépenses à titre personnel. Une réorganisation du travail pour certains a permis de limiter l'impact des hausses du carburant, et l'ensemble des effectifs sera récompensé pécuniairement en cette fin d'année.

Néanmoins, les évolutions profondes que nous subissons, ne sont pas sans impact, et nos élus ont dû revoir leur politique d'investissement pour les années à venir. Nul doute que les Comptes Administratifs 2022 seront riches d'enseignements, et viendront valider les décisions prises. Cependant maîtrise des coûts ne veut pas dire arrêt des investissements et les efforts devraient se poursuivre dans de nombreux domaines au service de notre attractivité :

Soutien à la population – Les capacités d'accueil de la petite enfance ont été optimisées sur les sites de Camarès et Belmont ; ce dernier ouvrant maintenant 5 jours par semaine. La construction d'une Maison des Assistantes Maternelles à Montlaur va commencer au mois de juin 2023, elle pourra à terme accueillir jusqu'à 12 enfants. Concernant St-Sernin une réflexion est en cours.

Notre Communauté travaille avec énergie pour l'installation de nouveaux praticiens dans nos Maisons de Santé. En parallèle, un recruteur a été mandaté.

Depuis le mois de septembre, une Maison France Services aide aux démarches administratives aux différents points d'accueil (Belmont-sur-Rance, Saint-Sernin-sur-Rance et Camarès), vient accompagner la population.

En collaboration avec notre CIAS, la restructuration de notre Point Info Sénior doit nous permettre de mieux œuvrer auprès de nos aînés.

Un Espace de Vie Social a vu le jour sur notre territoire en collaboration avec Les Nouveaux Troubadours de St-Sever.

Le cinéma Le Temple de Camarès s'est doté d'accès PMR, ainsi que de nouveaux sanitaires.

La construction de locaux pour l'école de football JSRR à Belmont-sur-Rance permet d'aider au développement de cette belle association.

Sans oublier, le nouveau local ADMR pour le portage de repas à la MSP de Belmont-sur-Rance.

Soutien aux acteurs économiques – Les 3 zones d'activités que compte notre EPCI sont quasiment pleines, nous allons lancer des études de faisabilité sur l'agrandissement de la ZA de Camarès et celle de Rebourguil. Il est indispensable de pouvoir accueillir ou maintenir les entreprises qui le souhaitent.

Notre Communauté accompagne et soutient les chefs d'entreprise qui le demandent. Notre règlement d'aide à l'économie l'accompagne pour leur installation.

Tourisme et Loisirs – L'année 2022 aura permis la mise en service d'un Point de vue et accueil sur la RD999. Véritable porte d'entrée de notre Communauté.

Mais le gros projet structurant pour le territoire reste la restructuration du centre culturel de rencontre de l'Abbaye de Sylvanès, avec un démarrage des travaux 2nd semestre 2023.

La rénovation des vestiaires de la piscine intercommunale de Belmont-sur-Rance, ainsi que l'espace des plus petits démarrera au 1^{er} septembre 2023 pour se terminer en 2024.

La Communauté est toujours en réflexion pour la rénovation de la salle intercommunale de Camarès.

Nous allons continuer à valoriser nos sentiers et participer à la création d'un Espace Trail et autres nouveaux produits très prisés par les usagers.

On évalue souvent la solidité d'une structure dans les périodes difficiles. Et force est de constater que nos agents ont répondu présents et parfaitement rempli les missions confiées, gagnons que cela sera le cas pour l'année 2023.

Très prochainement, vous retrouverez dans vos boîtes aux lettres le premier journal intercommunal de notre Communauté de Communes et l'ensemble des informations sont disponibles sur notre site internet, et compte Facebook !



PARTIE ENVIRONNEMENT

Depuis plus d'un an maintenant, le territoire aveyronnais est passé aux extensions des consignes de tri, maintenant nous pouvons trier tous les emballages !

Petite astuce du tri : posez-vous la question est-ce un emballage ou un objet ? un emballage direction la poubelle jaune, un objet direction poubelle noire ou la déchetterie.



Notre territoire possède trois déchetteries situées sur les communes de Saint-Sernin-sur-Rance, Belmont-sur-Rance et Camarès. Qu'importe la commune du territoire où vous habitez, vous pouvez accéder aux trois déchetteries sur leurs horaires d'ouverture.

En déchetteries, vous pouvez amener :

Encombrants / Déchets d'éléments d'ameublement (meubles, matelas, ect.) / Végétaux / Bois / Ferrailles / Gravats / Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (télé, frigo, etc.) et bien d'autres déchets !

Horaires Déchetterie Belmont-sur-Rance
LUNDI : 13H00 à 17H30
JEUDI : 7H45 à 12H00
SAMEDI : 9H00 à 12H00 (tous les samedis de l'année)

Horaires Déchetterie Saint-Sernin-sur-Rance
LUNDI : 7H45 à 12H00
JEUDI : 13H00 à 17H30
SAMEDI : 9H00 à 12H00 (tous les samedis de l'année)

Horaires Déchetterie Camarès
LUNDI : 7H45 à 12H00
MERCREDI : 13H30 à 17H30
VENDREDI : 13H30 à 17H30
SAMEDI : 8H00 à 12H00 (1er octobre au 31 mai : 1er samedi du mois 1er juin au 30 septembre : 1er et 3ème samedi du mois)

Nos services travaillent pour pouvoir encore améliorer le tri des déchets en déchetteries et accueillir de nouvelles filières !

De nouvelles actions vont voir le jour dans les mois à venir, notamment concernant les biodéchets, et d'autres actions de sensibilisation et de prévention sur la thématique des déchets !

MAISON FRANCE SERVICE ET POINTS INFOS SENIORS

France Services est un nouveau service déployé sur le territoire depuis juillet 2022. Ainsi les communes de Belmont-sur-Rance, Camarès, Saint Sernin-sur-Rance et celles environnantes peuvent désormais bénéficier d'un nouveau service de proximité. Décernant un premier niveau d'informations, les agents France Services vous accompagnent ainsi dans vos démarches du quotidien : immatriculation de véhicules, APL, RSA, permis de conduire, accès à vos services en lignes ... Le Point Info Séniors est un service existant à destination des personnes âgées de plus de 60 ans. Il s'agit d'accueillir, d'informer, d'accompagner et d'orienter les séniors, ainsi que leur entourage et les professionnels. Le Point Info Séniors soutient les usagers souhaitant être accompagnés dans leurs démarches de maintien à domicile, de demande de prestations, de retraite ou encore d'obtention d'informations sur les structures d'accueil de jour, EHPAD ...

France Services Mont, Rance et Rougier					
Tél. : 06 07 62 05 76 Email : contact@mfs-montsranцерougiers.fr					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi
Belmont-sur-Rance (Mairie)	14h-17h	9h-12h	9h-12h		
Camarès (La Poste)	9h-12h			13h30-16h30	9h-12h
St. Sernin-sur-Rance (Mairie)		14h-17h	14h-17h	9h-12h	

Une permanence sera assurée à la Mairie de Pousthomy le mardi 2 mai de 14h à 16 h

Point Info Séniors Mont, Rance et Rougier					
Tél. : 06 71 98 23 60 et 05 65 98 15 23 Email : pointinfoseniors@ccmrr.fr					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi
Belmont-sur-Rance (Mairie)	9h-12h		9h-12h		
Camarès (Maison de Santé)		9h-12h			9h-12h
St. Sernin-sur-Rance (Mairie)				9h-12h	

Le Syndicat mixte Tarn-Sorgues-Dourdou



Le Syndicat mixte Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance (SmTSDR) poursuit ses actions de gestion des milieux aquatiques, préservation de la biodiversité et prévention des inondations sur les bassins versants Tarn (de la confluence avec la Muse, à Montjoux, à la confluence avec le Rance, à Curvalle), Sorgues, Dourdou, Rance.

Un large travail de concertation avec les acteurs du territoire est mis en œuvre afin de définir collectivement une politique locale de l'eau.

Cet investissement et cet engagement de tous ont abouti à l'élaboration de plusieurs programmes opérationnels qui permettent notamment la mise en place d'actions adaptées aux attentes du terrain et de bénéficier de soutiens financiers de l'Agence de l'Eau Adour- Garonne, de l'Etat, de la Région Occitanie, des Départements de l'Aveyron et du Tarn.

Le programme pluriannuel de gestion PPG TSDR 2022- 2030 a été voté le 21 avril 2022 par l'assemblée délibérante.

La Déclaration d'Intérêt Général associée a été approuvée par les préfetures concernées le 19 octobre 2022. Elle autorise le syndicat à utiliser des fonds publics sur des parcelles privées et lui permet l'accompagnement des riverains pour la gestion des cours d'eau, la réalisation d'opérations groupées d'entretien de la ripisylve, la préservation des zones humides, la mise en défens des berges et la création de points d'abreuvements pour le bétail.

En complémentarité, le Programme d'Actions de Prévention des Inondations PAPI Complet 2023-2028 a été voté au cours de la séance du conseil syndical du 29 juillet 2022. Labellisé par la Commission Inondation de Bassin le 14 décembre 2022, il prévoit la mise en application d'opérations traitant l'ensemble des leviers de la prévention des inondations : sensibilisation du grand public au risque inondation, connaissance des crues et des systèmes d'alerte, travaux de mise en place de batardeaux et de création d'une zone d'expansion naturelle de crue.

Enfin, le SmTSDR continue la concertation et des ateliers à destination des élu(e)s ont été organisés pour échanger sur les enjeux de l'eau spécifiques au territoire (agriculture, forêt, espaces urbains...) et se projeter collectivement dans un contexte de changement climatique. Cette année de sécheresse marquée nous confirme la nécessité de travailler ensemble pour un partage équilibré de la ressource en eau et la définition d'une stratégie globale d'actions au sein d'un futur Contrat de Rivière sur le bassin versant Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance.

Christophe LABORIE Président du Syndicat Mixte Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance

Temps forts de 2022 : Echanges et concertation



« Comité Agriculture » organisé le 21 avril 2022.



Atelier du territoire du 30 juin 2022, organisé en partenariat avec le CEREMA.



Comité « Forêt » du 1^{er} décembre 2022.



Réunions du conseil syndical, instance décisionnaire.

ZOOM

**Vous êtes propriétaire riverain
et vous souhaitez intervenir sur vos berges ?
Sur les cours d'eau, on distingue 2 types d'interventions.**



Entretien régulier

Sans procédure réglementaire. Ne requiert aucune demande d'autorisation ni de dossier à remplir.

Ce qu'il faut faire (sans rentrer avec un engin motorisé dans le lit du cours d'eau)

- Enlèvement sélectif d'embâcles manuellement à partir du lit du cours d'eau ou à l'aide d'engins depuis la berge.
 - **Abattage ponctuel et sélectif** d'arbres instables (présentant un risque de chute) ou d'espèces non adaptées au milieu : peupliers, résineux. Laissez la souche en place pour le maintien de la berge.
 - Diversifier les espèces par strates, essences, hauteurs et âges.
 - Replanter (saules, aulnes, frênes), laisser pousser la végétation sur les linéaires vides et préserver les jeunes sujets.
 - Recéper les arbres penchés afin de régénérer la végétation en place.
 - Conserver une hauteur et une largeur de ripisylve maximale, bouturer avec du saule ou du noisetier dans les zones d'érosion.
 - Conserver les arbres remarquables et arbres morts, sauf si un danger existe pour les biens ou les personnes.
 - Evacuer les débris de coupe hors des hautes eaux.
 - Intervenir avec parcimonie et ne pas sur entretenir.
 - Si présence d'animaux, clôturer en retrait de 2 mètres du haut de berge.
- Période d'intervention la plus propice : août à octobre.*

Ce qu'il faut éviter

- Couper à blanc la ripisylve et arracher ou dessoucher les arbres en berges.
- Broyer et enlever systématiquement la végétation ou brûler les produits de coupe.
- Stocker le bois et les résidus d'entretien sur la parcelle, une crue pourrait les charrier en aval.
- Disséminer des espèces invasives (renouée du Japon, bambou, arbres à papillons, ...).
- Planter des peupliers en bords de cours d'eau (leur système racinaire ne permet pas une bonne stabilité des berges).
- Désherber chimiquement (interdit en bords de cours d'eau).
- Fixer des clôtures directement sur les arbres.
- Intervenir à l'épaveuse sur la ripisylve.
- Recalibrer les cours d'eau, extraire des matériaux dans le lit, modifier le tracé, le lit et les berges (à lire dans travaux soumis à procédure préalable).

Ripisylve : végétation, arbres et arbustes de bords de cours d'eau, c'est un écosystème fragile indispensable à la bonne santé de nos rivières.



En savoir plus ?

Service Police de l'eau - Office français pour la Biodiversité

Travaux ponctuels

Soumis à la Loi sur l'Eau avec avis ou procédure préalable auprès de la Direction Départementale des Territoires.

- La « Loi sur l'Eau » définit le régime de la procédure : déclaration ou autorisation, en fonction de l'impact sur le milieu naturel, notamment pour les travaux suivants :
- curage et passage busé,
 - enrochement de berge,
 - construction d'ouvrage,

- recalibrage, drainage,
 - remblais et épis en lit mineur,
 - création de merlon et de digue,
 - utilisation d'engins dans le lit du cours d'eau.
- Attention, d'autres réglementations sont susceptibles de s'appliquer (code de l'urbanisme, espèces protégées, ...).

Une question, un renseignement ? Le syndicat TSDR se tient à votre disposition au 05 65 49 38 50
Mairie, Route de Lacaune 12370 BELMONT SUR RANCE – contact@tsdr.fr

Équipe : Direction - Animation Gestion Intégrée : Anne CHIFFRE ; Animation Milieux Aquatiques : Sandie CADIER ; Animation Prévention des inondations : Gaëlle KERNEIS ; Animation Zones humides : Sandra VIPREY ; Animation Agriculture et Forêt : Yolène PAGES ; Secrétariat-Comptabilité : Vanessa CONDOMINES.

LE MOT DES ASSOCIATIONS

ECOLE PUBLIQUE DE SAINT SERNIN / RANCE

Cette année encore le sport a une place privilégiée dans les apprentissages puisque Julien Curaut (du RCSA) est venu en novembre et décembre poursuivre l'initiation au rugby et Marie Quintard (intervenante en danse) viendra en janvier février pour la création de chorégraphies.

Les échanges avec la Maison Familiale se poursuivent et ceux avec l'EHPAD ont pu reprendre.

Nadège Combes continue à intervenir toutes les semaines pour initier les enfants à l'Occitan et chaque classe se déplace une fois par mois à la bibliothèque pour retrouver Valérie Demarcy qui, en plus des emprunts de livres, leur propose de nombreuses activités.



En avril, toute l'école partira à la découverte des volcans du Cantal pendant quelques jours pour compléter les apprentissages faits en classe.



L'association des parents d'élèves de l'école publique remercie tous les habitants de la commune pour leur participation lors de nos diverses manifestations : la bodega en début d'année, le spectacle de fin d'année de l'école, la vente de gâteaux aux vergers mémoires le 22 et 23 octobre 2022, la vente de chocolats de Noël en novembre. Prochainement une bodéga dansante sera proposée à la salle St-Martin en début d'année 2023. Les bénéfices de toutes ces manifestations permettent de financer diverses activités pour nos enfants. Cette année encore, les maîtresses pré-

parent et proposent un voyage de 3 à 5 jours pour tous les élèves de l'école ! De beaux moments de découvertes et de partages en perspective !

Un changement très important pour nous tous, l'école publique fait peau neuve, un nouveau nom : « L'Ecole de Victor » est désormais représentative de l'école publique. En corrélation avec l'histoire de St-Sernin, les maîtresses, les enfants, leurs parents ont donc fait le choix de mettre en valeur « l'enfant sauvage » ; un retour à la nature, à nos origines à notre territoire.

L'année dernière, les enfants ont aussi découvert de nombreux sports (rugby, handball, football...) grâce à des intervenants externes ! Il a été également organisé une journée occitane avec la visite d'un château, la participation à des activités autour de ce thème, un spectacle.... Nos enfants bénéficiaient aussi d'un intervenant en musique. Tout cela est possible grâce à vous tous !!!

C'est l'occasion pour nous également de dire un grand Merci aux résidents de la maison de retraite pour l'accueil réservé à nos enfants à chacune de leur visite, aux étudiants de la Maison Familiale pour leurs interventions pédagogiques et ludiques. Aux maîtresses pour leur investissement au sein de l'école. Merci également à la municipalité pour son soutien.

Tous les parents d'élèves de l'école publique ainsi que les enfants souhaitent dire un grand MERCI particuliers aux Vergers Mémoires. Cette année encore Pousthomy est de loin notre meilleur clients pour les gâteaux, le café, la tombola. Merci encore pour votre aide en terme de logistique, accueil, vos gestes d'amitiés. Pousthomy est une valeur sûre pour l'Ecole de Victor ! Alors à l'année prochaine !



ECOLE PRIVÉE SAINT MAIRE

L'Association des Parents d'élèves et l'équipe pédagogique de l'école Sainte Marie vous souhaitent à tous et à toutes une excellente année 2023.

Après une année 2021-2022 pas facile, marquée par la perte d'un demi-poste, nous avons débuté une nouvelle année scolaire avec le retour de 2 postes.

L'école Sainte Marie accueille cette année 31 élèves de 2 à 11 ans. Les élèves sont répartis en deux classes: La classe des maternelle-CP encadrée par Mme Johannot. La classe des CE1-CE2-CM1-CM2 encadrée par Mme Bousquet.

Dès septembre les élèves ont débuté les séances d'EPS en participant à l'opération « foot à l'école » encadrée par des animateurs du district Aveyron football. Ce projet a été clôturé par un tournoi entre les écoles de Saint-Michel Belmont sur Rance et Camarès.

Cette journée a été très sportive car les élèves se sont également dépassés lors du cross. Quelques médailles ont été rapportées à l'école à la grande fierté de nos élèves.

Au printemps les séances de rugby avec un éducateur sportif du club de rugby de Saint Affrique devraient reprendre.

Au mois de novembre nous avons eu le grand plaisir de reprendre nos échanges avec les résidents et le personnel de la maison de retraite le Clos Saint François de Saint-Sernin autour de la création de fresques automnales. Nous espérons que le contexte sanitaire nous permettra de poursuivre nos visites.

Le partage de connaissances avec les élèves de la MFR Valrance se poursuit cette année lors d'ateliers en classe.

L'apprentissage de l'anglais dès la maternelle est toujours l'une de nos priorités. En effet, Mr Lester, professeur d'anglais au collège Saint Michel, poursuit ses interventions très appréciées auprès de nos élèves. Dans ce cadre-là, nous proposons aux CM2, de passer le concours Cambridge qui est un véritable atout diplômant pour la suite de la scolarité de nos élèves.

Des ateliers théâtres menés par l'intervenante Clara Beleteau vont démarrer en janvier devant aboutir à une représentation en fin d'année scolaire sur le thème de la différence.

En mars, nos élèves partiront à la découverte de Toulouse.

Tous ces projets, collaborations et réalisations sont possibles grâce à votre participation. Pour cela nous vous disons un grand merci à tous.

A noter que le quine de l'école est prévu le dimanche 18 mars 2023, ainsi qu'une soirée théâtre courant fin mars.

Le bureau APEL et les enseignantes de l'école Sainte Marie.



POUSTHOMY PATRIMONI

Après une année blanche où l'association est restée en sommeil, une assemblée aura lieu au printemps afin de définir de nouvelles actions pour le village et nommer un nouveau bureau et ainsi la faire redémarrer. Les trois postes de président, secrétaire et trésorier sont à renouveler et vos candidatures sont bienvenues. La date de la prochaine réunion sera bientôt annoncée.

CLUB DU 3EME AGE « LES ANGLAIS »

Malgré quelques aléas dus au retour du COVID, le Club a repris certaines de ses activités :

Le 31 mai présentation des produits « PRO CONFORT » suivie d'un repas offert par cette entreprise.

Le 28 juin les Adhérents se sont réunis en Assemblée Générale au cours de laquelle la composition du Bureau a été renouvelée : Bernard BOUSQUET a été élu président en remplacement de Danielle JAMME démissionnaire. Les autres membres ont été reconduits dans leur fonction : Alain LAVABRE vice-président, Albert CANTALOUBE trésorier, Maryse MELIODON secrétaire.

Nadine CHANAL et Claude CARVIN se sont proposés en tant que secrétaire adjointe et trésorier adjoint.

L'assemblée s'est retrouvée au Clos Normand de MONTLAUR afin de partager un agréable repas.

Le 2 juillet nous avons participé avec le Comité des fêtes à la préparation du repas du village.

Le 1^{er} décembre un tournoi de belote a réuni 30 équipes et le 8 décembre nous nous sommes retrouvés autour d'un repas à la salle des fêtes.

L'année 2022 a aussi été marquée par les décès de Micheline et Jacques DELTOUR

qui participaient au club depuis de nombreuses années.

Nous espérons avoir la possibilité de mettre en œuvre de nouvelles activités.

NOUS VOUS SOUHAITONS A TOUTES ET A TOUS UNE BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2023

Le Bureau



VERGER MEMOIRE

Malgré un été particulièrement chaud et sec l'association du Verger Mémoire de Pousthomy a pu cette automne comme tous les ans procéder au pressage.

Près de 8 tonnes de pommes ont ainsi produit un excellent jus.

Nous tenons encore une fois à remercier toutes les personnes qui ont aidé ainsi que l'école publique de Saint Sernin pour leurs délicieux gâteaux et leur participation à ce beau moment de convivialité.



L'association a pu ensuite remiser son matériel dans les nouveaux locaux mis à disposition par la mairie.

COMITE DES FÊTES

Après deux années d'absences, les festivités organisées par le comité des fêtes étaient de retour en 2022.

De nombreuses manifestations ont permis aux bénévoles et convives de partager de bons moments lors :

- de la bodega en avril
- le repas du village (organisé avec le club du 3eme age) en juillet
- les festivités du week-end d'aout.

Toutes ces manifestations ne pourraient avoir lieu sans les nombreux bénévoles qui on répondu présent.

Nous avons une pensée pour Jean-Louis Serres qui, pendant plusieurs années à beaucoup œuvré au sein du comité.

A l'aube de cette nouvelle année, le programme des festivités n'est pas encore complet mais 2023 pourrait bien réserver des surprises !!!



NUMÉROS UTILES

Gendarmerie : le 112 ou le 17

SAMU : le 112 ou le 15

Pompiers : le 112 ou le 18

Ambulance Cabanes : 05.65.99.61.60

PERMANENCES SERVICES PUBLICS

Démarches administratives : www.service-public.fr



Sécurité sociale (salle de la Mairie à St Sernin sur Rance)

Le 2ème jeudi du mois de 14h à 15h30



L'essentiel & plus encore

MSA (salle de la Mairie à St Sernin sur Rance)

le 2ème mercredi du mois de 9h à 12h



CAF (av de Caylus à St Affrique)

tous les mardis de 9h à 12h et de 14h à 16h



Assistante sociale (av de Caylus à St Affrique)

sur rendez-vous au 05.65.75.83.00



ADMR de St Sernin sur Rance : 05 65 49 01 76

REBECCA Point Info Seniors 05 65 49 97 04

Rendez-vous au bureau ou à domicile du lundi au jeudi de 09h à 12h30 et 13h30 à 17h.



Trésorerie de Saint AFFRIQUE

Permanence Oc'Teha

Service de Gestion Comptable de Saint-Affrique, 5 boulevard Victor Hugo— 05 65 49 29 91 horaires d'ouverture : lundi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 ET vendredi de 8h30 à 12h

sur rendez vous mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h.

SAINT-SERNIN-SUR-RANCE
(4^e mardis du mois)
DE 10H A 12H
A LA MAIRIE

24 janvier 2023	25 juillet 2023
28 février 2023	29 août 2023
28 mars 2023	26 septembre 2023
25 avril 2023	24 octobre 2023
23 mai 2023	28 novembre 2023
27 juin 2023	26 décembre 2023